



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis BARBERA.

PRESENTS : MIMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MIMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - TAILLANDIER - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MOLIERES - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. Francis THOMAS

N° 2020/75

Objet : Administration : Composition et désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offres
(Annule et remplace la délibération n°2020/42 du 23 juillet 2020)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres. Elle est composée du Président de la Communauté de Communes du Lautrécois - Pays d'Agout qui est Président de la Commission et de 5 délégués titulaires. Ces membres ont voix délibérative. En cas de partage égal des voix, le Président a voix prépondérante. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- le comptable public,
- des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Ces membres ont voix consultative.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne les cinq membres titulaires et suppléants avec voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres ainsi qu'il suit :

Titulaires	Suppléants
- Noël MEYSSONNIER	- Christian MONTAGNE
- Jean-Pierre LENCOU	- Gilbert VERNHES
- Denis BARBERA	- Claude ALBA
- Didier VIALA	- Christophe ALBERT
- Christian GALZIN	- Alain GAYRAUD

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 septembre 2020.



Le Président,

Thierry BARDOU

